

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4502**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Extension du centre-ville - Prestations d'architecte-urbaniste en chef - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dès 1934, avec la naissance des Gratte-Ciel, la ville de Villeurbanne s'est impliquée dans la création de son centre-ville. La municipalité actuelle et la Communauté urbaine souhaite poursuivre cet effort et renforcer le centre-ville au nord du cours Emile Zola, secteur en mutation. Les collectivités veulent s'entourer d'un architecte-urbaniste pour :

- élaborer le projet du centre de Villeurbanne en interface avec l'ensemble des acteurs de la production de la ville,
- être force de propositions, les formaliser (plans d'ensemble, esquisses, croquis, notes, détails, etc.),
- assurer la cohérence du projet en mesurant l'impact des enjeux économiques,
- assister la maîtrise d'ouvrage dans le cheminement de ce dossier en vue de sa sortie opérationnelle.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'architecte-urbaniste en chef pour le centre de Villeurbanne.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande de :

<b>Années</b>	<b>Montant minimum (en € HT)</b>	<b>Montant maximum (en € HT)</b>
1ère	40 000	70 000
2°	20 000	50 000
3°	30 000	60 000
4°	30 000	60 000
total	120 000	240 000

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement du marché pour l'attribution de prestations d'architecte-urbaniste en chef dans le cadre de l'extension du centre-ville de Villeurbanne.

**2° - Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 622 800 - fonction 824 - opération 854.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,